

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N°2022-35

<u>Nombre de Conseillers</u> En exercice : 10 Présent(s) : 8 Absent(s) : 2 Pouvoir(s) : 2	Le cinq décembre deux-mil vingt-deux à dix-huit heures et trente minutes, Le conseil municipal de la commune de CLERMONT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Christian VERMELLE, maire. <u>Date de convocation</u> : 25 novembre 2022 <u>Date d'affichage</u> : 25 novembre 2022 <u>Présents</u> : Christian VERMELLE, Dominique THEVENET, Laury CICLET, Mourad BELMESSIKH, Christine DOCHE, Geoffrey DUNAND, Philippe MONOD, Loïc TARDY <u>Absent(s)</u> : Anne-Olivia CAVALARI, Serge PASSERAT <u>Procurator(s)</u> : Anne-Olivia CAVALARI donne pouvoir à Laury CICLET - Serge PASSERAT donne pouvoir à Dominique THEVENET <u>Secrétaire de séance</u> : Laury CICLET
Vote Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0	

Convention financière

C.C.U.R.

Logiciel Ris.net Gestion simplifiée V3

La régie des données (RGD) de Savoie Mont-Blanc gère le logiciel Ris.net, qui propose aux collectivités une lecture cartographique de leur territoire avec des renseignements parcellaires. Cette solution est un Système d'Information Géographique (SIG) fondée sur une gestion de différentes couches de données qui facilitent le travail de repérage dans l'espace.

la RGD de Savoie Mont-Blanc propose une réduction du tarif d'abonnement pour l'accès à son logiciel « *Ris.net Gestion avancée V3* » aux Communes qui acceptent la mutualisation avec leur Établissement Public de Coopération Intercommunal (EPCI) de rattachement.

Actuellement et par délibération n°D2021-33, c'est la CC Usse et Rhône qui gère l'abonnement à ce logiciel et la commune participe financièrement.

Monsieur le maire informe que par suite de la transformation de la RGD des Savoie en Groupement d'intérêt Public (GIP), à partir du 1^{er} janvier 2023, les tarifs ont évolué. Il donne lecture de la nouvelle convention de participation financière à passer entre la CC Usse et Rhône et la Commune de Clermont pour le logiciel *Ris.net Gestion simplifiée V3*. (ANNEXE 1)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE la convention de participation financière pour le logiciel *Ris.net Gestion simplifiée V3* pour un montant de 786.22 € à compter du 1^{er} janvier 2023

AUTORISE le maire à signer cette convention avec la CC Usse et Rhône

Le secrétaire de séance,
Laury CICLET

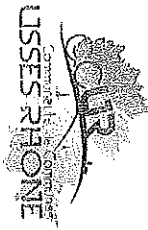


Le Maire,
Christian VERMELLE

ST-JULIEN-EN-GENEVOIS
PREFECTURE

12 DEC. 2022

ARRIVEE



Logo mairie ~~XXXX~~

CONVENTION

de participation financière entre la CC Usse et Rhône et la Commune de ~~XXXX~~ pour le logiciel Ris.net Gestion simplifiée V3

Entre :
La Communauté de Communes (CC) Usse et Rhône, dont le siège est fixé au 24 Place de l'Orme, 74910 Seyssel, représentée par son Président M. Pauli RAUNARD, autorisé par délibération n° ~~XXXX~~ du Conseil Communautaire du 8 novembre 2022, ci après désignée « la CC Usse et Rhône »;

D'une part, et

La Commune de ~~XXXX~~ dont le siège social est fixé au ~~XXXX~~, représentée par son Maire, ~~XXXX~~, habilité par délibération ~~XXXX~~ en date du ~~XXXX~~ ci-après désignée « la Commune ».

D'autre part.

Article 1er – Objet de la convention

La régie des données (RGD) de Savoie Mont-Blanc gère le logiciel Ris.net, qui propose aux collectivités une lecture cartographique de leur territoire avec des renseignements parcelaires. Cette solution est un Système d'Information Géographique (SIG) fondée sur une gestion de différentes couches de données qui facilite le travail de repérage dans l'espace.

La RGD de Savoie Mont-Blanc a redéfini sa politique commerciale en réduisant de manière drastique ses interlocuteurs. Elle souhaite désormais se baser sur les Communautés de Communes pour gérer les abonnements avec ses interlocuteurs locaux, tels que les Communes. Aussi, la RGD de Savoie Mont-Blanc propose une réduction du tarif d'abonnement¹ pour l'accès à son logiciel « Ris.net Gestion avancée V3 » aux Communes qui acceptent la mutualisation avec leur Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) de rattachement, la CC Usse et Rhône dans le cas présent.

L'objet de la présente convention est de définir la répartition financière entre la CC Usse et Rhône et les Communes haut-savoie/rhodes membres, dont celle de la Commune.

¹ Dans le cas où l'EPCI ou la Commune ne souhaitent pas s'associer, la politique tarifaire appliquée dès 2022 par la RGD de Savoie Mont-Blanc sera modifiée et tendra à une augmentation sensible de l'abonnement annuel.

Article 2 – Modalités de l'abonnement avec la RGD de Savoie Mont-Blanc

La présente convention régit uniquement les aspects financiers. La CC Usse et Rhône, ainsi que la Commune, conserve son accès direct avec la RGD de Savoie Mont-Blanc pour tout ce qui concerne les données techniques liées à son abonnement, la résolution des problèmes, ainsi que sur le nombre de clés d'accès au logiciel.

Si la CC Usse et Rhône ou la Commune souhaitent acquérir ou renouveler leurs badges et clés d'accès au logiciel, elles traiteront directement avec la RGD de Savoie Mont-Blanc, dans l'application des tarifs en vigueur et définis par cette dernière.

Article 3 – Modalités financières

La RGD de Savoie Mont-Blanc, conformément à ses grilles tarifaires, a établi un devis pour l'abonnement annuel à compter du 1^{er} de l'année. Ce devis est d'un montant total de 21 200,00 € TTC.

Le montant de ce devis concerne l'abonnement annuel de la CC Usse et Rhône et des Communes suivantes : Bassy, Challonges, Chaumont, Chavenaz, Chêne-en-Semine, Chessenaz, Chilly, Clarafond-Arche, Clermont, Contamine-Sarzin, Desingy, Droisy, Éloïse, Franciens, Frangy, Marizot, Marchonnex-sous-Clermont, Minzier, Musléges, Saint-Germain-sur-Rhône, Seyssel Haute-Savoie, Usiens, Vanzey.

À noter que la RGD de Savoie Mont-Blanc n'est pas concernée par la TVA et que le montant mentionné sur le devis est toutes taxes comprises (TTC).

Une répartition financière entre la CC Usse et Rhône et les 23 Communes concernées est proposée sur la base des modalités de calcul suivantes :

- 1- Le calcul de la somme de chaque entité à partir de 2022 correspond à l'application du même prorata sur les 24 581,00 € TTC du montant du devis émis par Commune à la RGD de Savoie Mont-Blanc (3^{ème} colonne).
- 2- Par suite de la transformation de la RGD de Savoie en Groupement d'Intérêt Public (GIP) à partir du 1^{er} janvier 2023, les tarifs évoluent, tels que présentés dans le tableau de répartition ci-dessous.

Tableau de répartition :

	Abonnement abonnement 2022	Proposition abonnement 2023
Bassy	911,61	786,22
Challonges	658,59	566,00
Chaumont	911,61	786,22
Chavenaz	317,37	273,71
Chêne-en-Semine	858,84	740,71
Chessenaz	396,89	342,30
Chilly	911,61	786,22
Clarafond-Arche	1 159,58	1 000,08
Clermont	911,61	786,22
Contamine-Sarzin	658,59	566,00
Desingy	911,61	786,22
Droisy	247,96	213,86
Eloïse	1 189,43	1 020,66

Français	658,59	568,00
Frangy	1 911,66	1 562,47
Marboz	729,43	629,10
Menthonnex-sous-Clermont	911,61	786,22
Mirzier	729,43	629,10
Musilèges	560,99	483,83
Saint-Germain-sur-Rhône	858,84	740,71
Seysseil - 74	1 393,08	1 201,47
Usinens	448,22	386,57
Yanzv	498,10	429,59
CC Usseas et Rhône	5 941,75	5 124,49
TOTAL	24 581,00	21 200,00

Aussi, la somme annuelle due par la Commune à la CC Usseas et Rhône est de XXXX €, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le tarif proposé n'est applicable que si l'ensemble des Communes s'associe à l'opération.

Article 4 – Durée et modalités de résiliation

La présente convention est consentie et acceptée pour une durée indéterminée.

Si l'une des parties souhaite y mettre fin avant son terme, elle devra avertir l'autre partie en respectant un délai de préavis d'un mois.

En cas de résiliation, l'abonnement applicable sur l'année civile en cours est considéré comme dû.

Article 5 – Date et signatures

Fait à Seysseil et XXXX, le XXXX 2022.

La CC Usseas et Rhône,
Le Président,
Paul RANIVARD

La Commune de XXXX
Le Maire,
XXXX